

Bonjour à toutes et à tous,

Fin 2016, les Cfppa ont eu 50 ans, probablement l'âge de raison, alors que l'Andiraccp a eu 20 ans, l'âge des illusions et des possibles.

Et, c'est donc avec beaucoup d'émotion et de fierté - et c'est euphémiser que de le dire ainsi - qu'au nom de l'Andiraccp, je porte aujourd'hui la voix des Cfppa pour célébrer leurs 50 ans d'existence, et démontrer ainsi, à travers un tel séminaire à la fois notre raison d'être et nos capacités d'adaptation, d'expérimentation et d'innovation...

Je voudrais avant tout remercier tous les acteurs qui ont permis cet événement, le directeur général de l'enseignement et de la recherche, et tous ceux qui l'ont rêvé ou ont contribué à son organisation, à sa mise en place aujourd'hui.

C'est aussi l'occasion de mettre en évidence la façon dont les différentes missions des EPLEFPA sont mises en œuvre à travers le prisme de la formation des adultes, je pense plus particulièrement à l'insertion, qu'elle soit sociale ou professionnelle, la coopération internationale, ou l'animation et le développement des territoires.

L'activité de formation des adultes a connu une évolution extrêmement importante depuis 1966, date à laquelle on ne parlait pas encore de formation professionnelle continue, mais de promotion individuelle ou collective.

Je tiens à rappeler tout d'abord que la formation des adultes en agriculture a puisé ses influences dans l'éducation populaire mettant en avant en quelque sorte le primat du développement personnel sur le développement professionnel en privilégiant la culture, la pensée, le collectif, ... soit des valeurs qui transcendent souvent encore la manière dont les Cfppa envisagent, conçoivent leurs offres de formations.

La "promotion sociale" qui fut initiée par Régis Debré en 1959 puis complétée par la loi du 3 décembre 1966 tend à prendre en compte finalement en un concept unique l'ensemble des besoins des adultes en matière de formation.

Elle ambitionne aussi bien de préparer les personnes à leur travail et les qualifier : on parle de promotion individuelle, qu'à les former à prendre des responsabilités syndicales ou associatives : on parle alors de promotion collective.

Et c'est par cette loi de décembre 1966 qu'est créé le "fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale" et aussi l'organisation de la formation professionnelle en général et donc dans l'agriculture et par là même, et c'est presque dans l'intitulé de ce fonds, les cfppa, les centres de formation et de promotion agricole.

Aujourd'hui encore, nous sommes aussi toujours porteurs de ces valeurs à travers une offre de formation large et aux modalités multiples.

Cela se concrétise notamment par la notion d'individualisation et la construction de parcours de formation multimodaux intégrant la FOAD, la VAE et plus récemment les blocs de compétences.

La promotion professionnelle des agriculteurs avait un objectif plus ambitieux que dans les autres secteurs engagés plus généralement dans une politique d'élévation des qualifications individuelles : elle doit permettre à la fois la formation et le perfectionnement technique des agriculteurs et des exploitations agricoles et aussi *"leur donner la possibilité de recevoir une*

*formation leur permettant d'assumer des responsabilités dans des organisations syndicales ou professionnelles agricoles. "*

C'était donc une particularité et un enjeu pour l'agriculture, et c'est donc la mission des Cfppa, comme des autres les centres de formation relevant des OPA, que lier ces deux dimensions de la promotion : la promotion individuelle et collective.

L'organisation de la réponse formation proposée à l'agriculture, à savoir les Cfppa et les centres relevant des OPA, se trouve être le résultat d'un choix, d'un choix social. On note que depuis cette époque déjà, les OPA et l'offre de formation publique comme privée du Ministère se répartissent les rôles tantôt en complémentarité tantôt en doublons.

C'est finalement un peu l'ADN des Cfppa et des EPLEFPA que d'avoir une telle proximité à un secteur professionnel qui est à la fois le partenaire local des EPLEFPA et inscrit dans la gouvernance et le pilotage des formations : en résumé : du conseil de centre au CNEFOP !

Bien sûr depuis la loi de 1971, la gouvernance de la formation agricole est entrée progressivement dans le système commun de financement et d'achat passant ainsi par exemple d'une logique de développement à une logique de formation continue agricoles.

L'offre de formation des adultes a donc accompagnée l'évolution des besoins des branches liées au Ministère : la production agricole mais pas seulement, d'autres productions sont concernées, de la forêt à la mer, mais aussi d'autres secteurs comme le service à la personne ou les industries agro-alimentaires.

Les cfppa se sont adaptés à un contexte en évolution, je pense plus précisément à la fois à :

- Un paysage de la formation qui s'est développé au sein d'une logique de marché de la formation, une dynamique de plus en plus « adéquationniste » entre les besoins de qualification et de compétences et une offre sur mesure,
- Une demande sociale soucieuse à la fois de davantage de reconnaissance via des certifications et d'optimisation via des parcours de formation les plus ajustés possibles.

En conséquence de cela, ils ont parfois contribué à la production de nouveaux savoirs professionnels grâce notamment à la présence des exploitations agricoles et de leurs capacités et potentiels d'expérimentation et de leurs relations privilégiées avec le monde agricole.

Ils ont aussi fait évoluer leurs organisations pour intégrer au fur et à mesure des nouveaux savoirs en lien avec l'évolution technique, technologique et même scientifique utile à la formation.

Les Cfppa ont aussi conformé leur offre et leurs savoirs aux besoins des territoires, des professionnels et des branches.

Des fonctions nouvelles sont apparus dans les cfppa comme :

- Des ingénieurs de formation ou de développement,
- des responsables qualité,
- des chargés de communication,
- des chargés de missions,
- ou encore des contrôleurs de gestion, ...
- sans compter des fonctions support comme la RH, le droit ou la finance.

Les cfppa se sont adaptés à l'évolution de la demande sociale exigeant davantage d'efficacité. Elle pousse donc à repenser en permanence la formule pédagogique propre à chaque centre en appui parfois sur un accompagnement national, je pense à des structures comme AgroSup mandatés par la DGER, mais aussi davantage de qualité, et la dernière réforme nous y invite et de manière très injonctive,

Bref, une organisation qui fait écho aux attentes sociales et aux politiques publiques.

Et cela nous amène tout naturellement à une question simple : que produit-on dans un Cfppa? Que doit-on, que devrait-on produire ?

Si la formation dans son aspect multiforme est le service originel produit et rendu à travers la question de la transmission des savoirs professionnels et des qualifications qui les reconnaissent.

Aujourd'hui, les attendus et donc le service a évolué : la transmission, la certification ne sont plus uniques ni même des fins en soi. Il nous faut raisonner sur ce qui donne du sens à la formation et voir comment y répondre.

La perspective « adéquationniste », la dynamique de marché de la formation, l'objet même de la formation comme réponse à des questions multiples comme la promotion sociale, la reconversion, l'accès à l'emploi, la sécurité professionnelle, l'efficacité économique, sociale, sociétale des entreprises et des territoires font que les organismes de formation en général et les Cfppa en particulier ont fait évoluer leur cœur de métier, l'ont enrichi par d'autres services de conseils, d'appui, d'accompagnement.

On le voit, à contrario d'un modèle de formation que l'on pourrait qualifier de plutôt "socio-démocrate", une partie des Cfppa se trouve dans un paradoxe et parfois en conflit de valeurs : d'un côté, le développement personnel et la culture de l'éducation populaire : la formation comme moyen de construction et d'épanouissement de l'individu ! Et de l'autre, le développement professionnel dans un contexte d'investissement formation : la formation, d'abord un capital humain !

Finalement, comment évoluer ? vers quoi faut-il aller ? On le voit, la question de la qualité, de l'adaptation, de la performance et de l'innovation sont au cœur de l'évolution.

Cette question est selon moi celle de la transition, du passage d'un métier de transmission à un métier de construction de compétences pour aujourd'hui et pour demain et qui plus est, au regard d'une loi 2014 qui a revisité significativement les fondamentaux de la formation. Et ceci est d'autant exacerbé par un contexte social qui valorise davantage la responsabilité, l'autonomie, la compétence et le professionnalisme.

On le pressent, les Cfppa sont face à l'injonction de suivre ce mouvement, de faire mieux : toujours plus individualisé, plus court, plus adapté et plus économique.

Cela est d'autant plus intéressant que l'on reconnaît aujourd'hui à travers les notions de professionnalisation, via l'alternance, via des situations non formelles et informelles de formation comme l'analyse de pratiques, que les savoirs s'acquièrent aussi en dehors des situations formatives et que la frontière travail - formation tend à s'estomper.

C'est là aussi un des enjeux à relever que de s'y adapter.

L'institut Montaigne a mis en évidence en 2014, 2 enjeux sont à relever pour les organismes de formation :

- Un enjeu d'accès à la formation pour les moins qualifiés,
- Un enjeu d'efficacité : on le sait, le rendement de la formation tant en termes de salaire, de productivité ou de retour à l'emploi peut s'avérer parfois faible. Il faut par conséquent bien sûr réfléchir aux contenus et aux méthodes de formation ou encore à la question de la didactique professionnelle si prégnante dans cette institution.

C'est aussi pour les Cfppa l'accompagnement d'un secteur agricole en crise, sociale et économique, mais aussi confronté à la nécessité de revisiter ses pratiques et d'intégrer les questions agro-écologiques.

La puissance de frappe de l'institution, de l'EPLFPA mais aussi la place particulière des Cfppa dans le paysage de la formation continue, dans ses interactions avec les OPA, avec les institutions nous renvoie au concept de marginal sécant qui vient d'être évoqué par Hervé Savy.

Oui, le directeur du Cfppa présente en effet ce visage de « marginal sécant » de par sa place dans et aux confins, aux intersections de divers mondes sociaux et professionnels. A lui de les mettre en cohérence, de pouvoir innover et permettre aux Cfppa d'inventer, de continuer à offrir les meilleurs services formation possibles.

A lui mais pas seul, les Cfppa ont besoin d'être dans un collectif : l'EPL, le réseau, les partenariats, le dispositif national d'appui, les services de la DGER, ...

Pour ne pas conclure, nous pouvons nous questionner autour de la question de l'innovation et du risque pour relever ces défis.

Pour citer Jean-François Chosson « parodiant » Jean-Paul Sartre dans un texte de 1997, les cfppa sont passés du « néant à l'être » en 30 ans, « leur existence a précédé leur essence ».

Il mettait ainsi en avant que leurs structures, leurs actions, leurs diplômes ont été des créations sociales avant d'être formalisées dans des textes et règlements.

Nous avons démontré à la fois notre raison d'être et notre légitimité par la pertinence de notre réponse dans la durée.

Aujourd'hui, nous continuons à innover et donc parfois à « dévier » (au sens sociologique du terme) au sein des EPLFPA en réponse aux enjeux, aux défis qui nous sont lancés et aux anticipations nécessaires.

Nous continuons à exister par l'innovation, parfois « par retrait » (en référence au concept de Frédéric Goulet) lorsqu'il s'agit de revenir aux fondamentaux, et pour être finalement créateurs de normes.

Les métiers de la formation ont changé, c'est finalement l'objet de notre séminaire. Depuis nos mouvements associatifs, les réseaux, les interactions administrations-EPLFPA, nous sommes invités à réfléchir collectivement, à être à la fois rétrospectif, introspectif et prospectif, nous sommes invités à être collectivement réflexif.

Et compte tenu de la place qu'occupe aujourd'hui la formation dans notre société, je pense que les Cfppa ont encore beaucoup à faire et ce, pendant longtemps...

Merci de votre attention.